



# DANSE ORIENTALE

## REGLEMENT



Je m'engage à respecter le règlement suivant :

**L'adhésion** à l'ASC est obligatoire, et doit être réglée le jour de l'inscription, par chèque de 20 € à l'ordre de l'AC bureau directeur.

**L'inscription** valable pour une année, doit être réglée à l'inscription et ne pourra être remboursée pour abandon, sauf cas de force majeure. *Le professeur se réserve le droit de ne pas accepter l'élève si la cotisation n'est pas réglée le 30 septembre 2016.*

L'inscription au cours du premier trimestre sera possible, suivant les circonstances, la cotisation sera alors calculée au prorata des séances restantes sur le trimestre.

Tous les élèves doivent fournir un **certificat médical** autorisant la danse.

Les élèves doivent respecter les horaires, toutes les consignes données par le professeur, et ne pas perturber les cours.

Les élèves viendront à chaque cours avec leurs accessoires : ceintures, voiles...